

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DINAN AGGLOMÉRATION 2025 -2030

PROJET DELIBERATION CA 2025 M04 38
Conseil d'Administration du 23 AVRIL 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nicole LECLERC, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Loïc LENOUEVEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL

Mme Sandra LE NOUVEL

M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

M. Jean-Yves HEMON, Responsable Développement et Accession - Direction du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu l'article L.421-1-5 du Code de la construction et de l'habitation

CONTEXTE

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) est le document opérationnel pour la mise en œuvre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur le territoire d'un EPCI.

Conclue pour 6 ans, la CIA prévoit les actions en faveur du logement social sur le territoire ; elle :

- Fixe les engagements des différents partenaires,
- Fixe les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires,
- Prévoit les instances de gouvernance à mettre en place.

PROBLÉMATIQUE

Dans un contexte de tension sur le marché du logement, avec une demande en constante augmentation et une offre insuffisante, la CIL de Dinan Agglomération appelle à une collaboration renforcée entre tous les partenaires pour répondre efficacement aux orientations retenues :

- Agir sur l'offre de logements sociaux,
- Répondre à la demande sociale en garantissant le droit au logement,
- Fluidifier les parcours résidentiels,
- Communiquer et partager sur la problématique du logement social et des attributions.

La Convention Intercommunale d'Attribution est conclue pour une période de 6 ans (2025 – 2030) et signée par :

- Dinan Agglomération,
- L'État,
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- Les bailleurs sociaux présents sur le territoire,
- La SACP Coopalis,
- Action Logement Services

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la signature de la Convention Intercommunale d'Attribution de Dinan Agglomération par le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat.

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré

- Approuve la signature de la Convention Intercommunale d'Attribution de Dinan Agglomération par le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat.

Voté à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

